

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2770

présenté par

M. Dirx, M. Attal, M. Midy, M. Anglade, M. Armand, M. Becht, M. Berville, Mme Borne, M. Bothorel, M. Boudié, Mme Yadan, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, M. Caure, M. Causse, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Chenevard, Mme Coggia, M. Cormier-Bouligeon, Mme Delpéch, Mme Dubré-Chirat, M. Ferracci, M. Fiévet, M. Frébault, M. Fugit, Mme Galliard-Minier, M. Gassilloud, Mme Genetet, Mme Givernet, M. Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, M. Huyghe, Mme Ibled, M. Jacques, Mme Klinkert, M. Labaronne, Mme Lakrafi, Mme Lalanne, M. Larrouquis, M. Lauzzana, Mme Le Feur, M. Le Gac, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, Mme Lebec, M. Ledoux, Mme Liso, M. Maillard, M. Marchive, M. Marion, Mme Marsaud, M. Masségli, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf, Mme Miller, Mme Missoffe, M. Mongardien, M. Olive, Mme Pannier-Runacher, Mme Panonacle, Mme Panosyan-Bouvet, Mme Pouzyreff, M. Riester, Mme Riotton, Mme Rixain, Mme Ronceret, M. Rousset, M. Seo, M. Sitzenstuhl, M. Sorre, Mme Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Terlier, Mme Thevenot, M. Travert, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Weissberg et M. Woerth

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	35 800 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	35 800 000
TOTAUX	35 800 000	35 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances pour 2026 acte une diminution de 35,8 millions d'euros des crédits alloués au dispositif « Pass'Sport », en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement de la redéfinition de son périmètre et de son montant, mise en œuvre par le décret du 8 juillet 2025. Désormais, le dispositif n'est plus ouvert aux enfants de 6 à 13 ans, hormis à ceux bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH).

Cette restriction, qui est justifiée par un contexte budgétaire fortement contraint, risque cependant de porter préjudice à la pratique du plus grand nombre.

Le présent amendement vise donc à rétablir les crédits alloués au dispositif « Pass'Sport » au niveau qui était le leur dans la loi de finances initiale pour 2025, en augmentant de 35,8 millions d'euros les crédits du programme 219 Sport en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Dans une perspective de long terme, l'auteur de cet amendement a formulé plusieurs propositions dans son rapport sur le financement du sport remis en juillet 2025.

Afin de respecter les conditions de recevabilité résultant de l'article 40 de la Constitution, il propose de diminuer de 35,8 millions d'euros les crédits du programme 385 Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030. L'auteur de cet amendement n'entend cependant pas ponctionner le programme 385, et appelle le Gouvernement à lever le gage. Un amendement a été déposé en première partie dans la perspective de consolider les ressources résultant des taxes affectées.